

Au deuxième trimestre 2012, le nombre d'heures supplémentaires exonérées au titre de la loi TEPA s'élève à 180 millions (données brutes) et le montant des exonérations afférentes à 776 millions d'euros. Sur un an, le volume d'heures supplémentaires diminue de 4,3 % (après - 0,1 % au premier trimestre 2012). Cette baisse, la première enregistrée depuis le dernier trimestre 2009, s'explique en partie par un effet défavorable des jours ouvrables en mai 2012.

Cette évolution concerne tous les segments d'entreprises : firmes de plus de 10 salariés (- 5,2 %) comme TPE (- 1,6 %).

Cette baisse affecte la plupart des secteurs. Dans l'industrie, le nombre d'heures supplémentaires baisse de 6,2 % après - 1,1 % au trimestre précédent, notamment dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (- 13,7 %) et de l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 8,8 %).

Dans le secteur de la construction, la baisse s'accélère, le nombre d'heures supplémentaires diminue de 3,6 % après - 1,7 % au premier trimestre 2012.

Dans le secteur tertiaire, le volume d'heures supplémentaires enregistre une baisse pour la première fois depuis début 2010 (- 3,9 % sur un an, après + 0,6 % au trimestre précédent). Cette évolution résulte notamment de la baisse de 24,9 % dans l'intérim.

Quelques rares secteurs échappent à cette tendance générale, comme les activités informatiques (+ 12,3 %) ou la distribution d'électricité (+ 5,0 %).

Au deuxième trimestre 2012, toutes les régions métropolitaines enregistrent une diminution annuelle du volume d'heures supplémentaires.

## LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2012

Au cours du deuxième trimestre 2012, le montant des exonérations TEPA déclarées par les entreprises s'élève à 776 millions d'euros (tableau 1). Ce montant correspond à un total de 180 millions d'heures supplémentaires en données brutes (non corrigées des variations saisonnières) (graphique 1).

La faible longueur des séries ne permettant pas encore de procéder à une correction des variations saisonnières, les évolutions trimestrielles sont à interpréter avec précaution. L'analyse en glissement annuel (comparaison avec le même trimestre de l'année précédente), indépendante de la saisonnalité, est donc privilégiée. Ainsi, au deuxième trimestre 2012, le nombre d'heures supplémentaires baisse de 4,3 % sur un an, après - 0,1 % au trimestre précédent (graphique 1 et tableau 2). Cette baisse poursuit donc le tassement observé depuis la mi-2011 mais s'explique également par un effet des jours ouvrables en mai 2012. Le volume d'heures supplémentaires reste néanmoins encore supérieur au niveau observé au deuxième trimestre 2010 (176 millions d'heures supplémentaires).

Ce trimestre, le nombre d'heures supplémentaires continue de baisser dans les entreprises de plus de 10 salariés (- 5,2 % sur un an, après - 0,5 % au premier trimestre 2012). Cette baisse gagne les très petites entreprises (TPE) qui connaissent un rythme négatif pour la première fois depuis début 2008 (- 1,6 % sur un an).

### Une baisse dans la plupart des secteurs

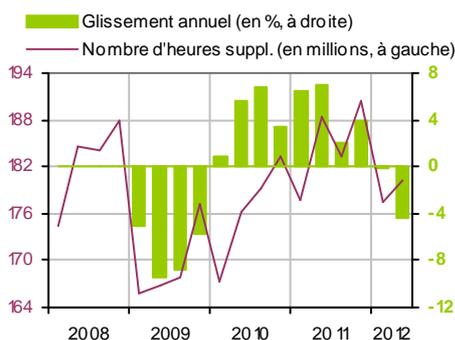
Au deuxième trimestre 2012, cette diminution concerne tous les grands secteurs (tableau 2 et graphique 2).

Dans l'industrie, la baisse du volume d'heures supplémentaires s'accélère (- 6,2 % sur un an, après - 1,1 % au premier trimestre 2012). La plupart des secteurs sont concernés, comme la fabrication de matériels de transport (- 13,7 %), l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 8,8 %), la fabrication de machines et équipements (- 6,8 %), la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 6,4 %) et la production et distribution d'eau, assainissement (- 5,2 %).

En revanche, l'énergie semble épargnée par ce mouvement général : le nombre d'heures supplémentaires augmente dans les secteurs de la production et la distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné (+ 5,0 %) et de la cokéfaction et raffinage (+ 1,4 %).

Dans le secteur de la construction, la baisse s'accélère : le rythme annuel s'établit à - 3,6 % sur un an après - 1,7 % au trimestre précédent (tableau 2 et graphique 2).

Graphique 1 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel



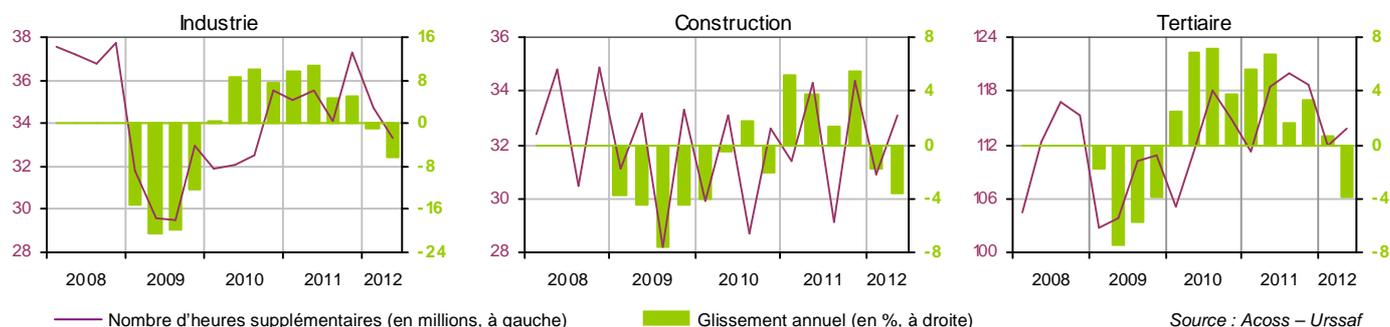
Source : Acooss-Urssaf

**Tableau 1 : Principaux éléments sur les exonérations TEPA**

	Nombre d'entreprises ayant déclaré au moins un BRC	% d'entreprises ayant déclaré une exonération TEPA	Montant total de l'exonération TEPA (en millions d'euros)	Dont exonération salariale (en millions d'euros)	Part de l'assiette des heures suppl. sur l'assiette totale (en %)	Nombre d'heures supplémentaires ayant donné lieu à exonération (en millions d'heures)	dont nombre d'heures suppl. des entreprises de moins de 10 salariés
<b>Historique</b>							
1 <sup>er</sup> trimestre 2011	1 542 414	41,8	743,8	578,0	3,3	177,8	45,8
2 <sup>ème</sup> trimestre 2011	1 549 245	42,7	791,2	614,5	3,4	188,4	48,2
3 <sup>ème</sup> trimestre 2011	1 551 157	43,0	773,6	600,0	3,5	183,2	47,6
4 <sup>ème</sup> trimestre 2011	1 552 365	42,6	800,9	624,8	3,3	190,5	47,4
1 <sup>er</sup> trimestre 2012	1 518 361	41,7	758,6	587,7	3,3	177,5	46,1
<b>2<sup>er</sup> trimestre 2012</b>	<b>1 565 003</b>	<b>41,7</b>	<b>776,1</b>	<b>600,6</b>	<b>3,3</b>	<b>180,3</b>	<b>47,5</b>
<b>Répartition par taille d'entreprise</b>							
<10	1 330 721	35,6	221,5	151,6	7,1	47,5	
≥10	234 282	76,5	554,6	449,0	2,8	132,8	
dont : 10-19	121 154	74,7	147,1	101,7	6,7	31,8	
20-49	71 864	77,0	142,7	116,6	5,3	34,6	
50-99	21 122	78,6	60,0	51,8	3,7	14,9	
100-249	12 839	81,6	65,3	56,6	2,8	16,8	
250-499	4 018	83,9	33,6	29,3	2,0	8,4	
500-1999	2 690	85,1	42,2	37,1	1,4	10,3	
≥2000	595	91,1	63,7	55,9	1,2	16,0	

Source : Acooss – Urssaf

**Graphique 2 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel dans les grands secteurs d'activité**



Source : Acooss – Urssaf

Dans le secteur tertiaire, le nombre d'heures supplémentaires observe ce trimestre un rythme négatif pour la première fois depuis début 2010 (- 3,9 % sur un an, après + 0,6 % au premier trimestre 2012). Cette baisse s'explique principalement par une forte diminution de 24,9 % dans l'intérim. Des baisses sont également observées dans les activités immobilières (- 11,7 %), le secteur des arts, spectacles et activités récréatives (- 8,6 %) et le secteur des transports et entreposage (- 6,1 %) (graphique 3).

Le nombre d'heures supplémentaires est en revanche bien orienté dans les activités informatiques (+ 12,3 %), les activités pour la santé humaine (+ 1,7 %) et l'hébergement et restauration (+ 0,5 %) (graphique 3).

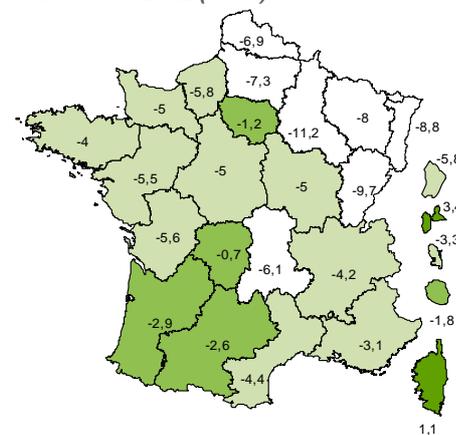
### Recul dans toutes les régions

Au deuxième trimestre 2012, la plupart des régions métropolitaines enregistrent une diminution annuelle du volume d'heures supplémentaires (de - 11,2 % en Champagne-Ardenne à - 0,7 % dans le Limousin). Les plus fortes baisses sont observées dans les régions du nord. En revanche, la Guadeloupe (+ 3,4 %) et la Corse (+ 1,1 %) connaissent encore une croissance.

Elodie Sévin  
Yi Zhang

Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

**Carte : Glissement annuel du nombre d'heures supplémentaires au deuxième trimestre 2012 (en %)**



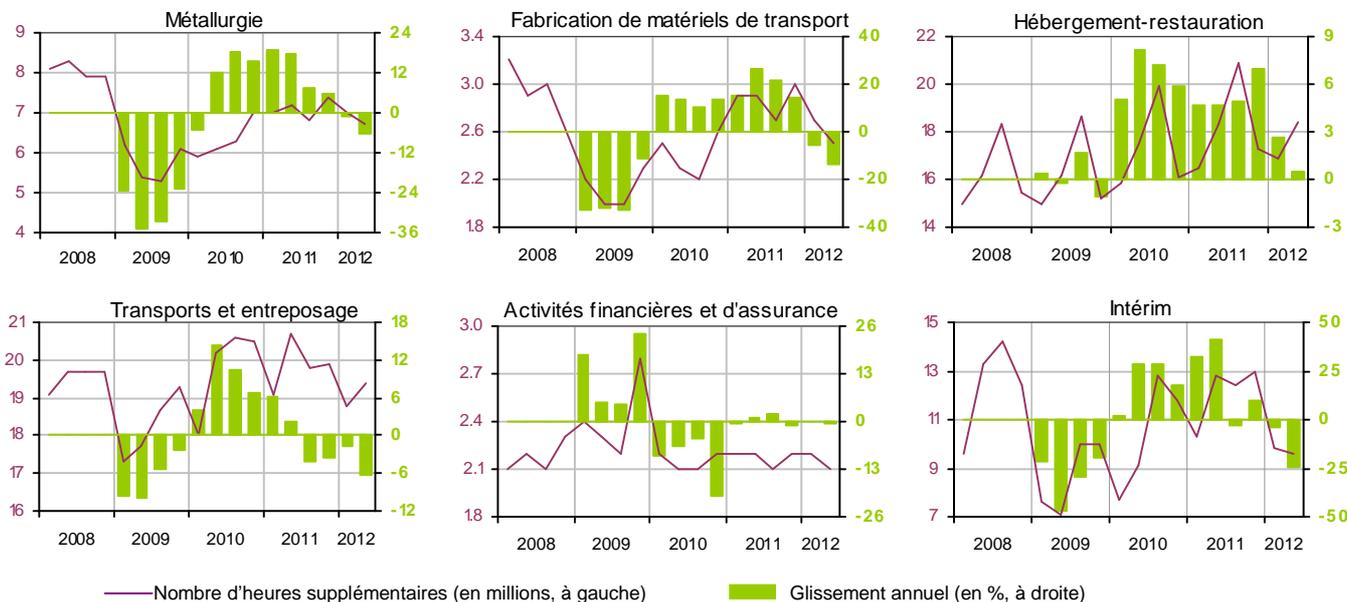
Source : Acooss-Urssaf

**Tableau 2 : Principaux éléments sur les exonérations TEPA par secteur détaillé d'activité (NACE 38) de l'établissement**

Secteurs (NACE 38)	Nombre d'heures supplémentaires (en millions)						2012 T2				2012 T1
	2011 T1	2011 T2	2011 T3	2011 T4	2012 T1	2012 T2	Montant total de l'exonéra- tion TEPA (en millions d'euros)	dont exonération salariale (en millions d'euros)	Heures suppl. par effectif salarie total du secteur	GA Nombre d'heures suppl. (en %)	GA Nombre d'heures suppl. (en %)
BZ Industries extractives	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	2,3	1,8	21,8	-7,1	1,3
CA Industries agro-alimentaires	5,5	5,5	5,8	6,2	5,5	5,4	22,1	16,3	10,4	-1,9	-0,4
CB Habillement, textile et cuir	1,2	1,1	1,1	1,3	1,2	1,1	4,6	3,6	9,3	-4,7	-4,3
CC Bois et papier	2,8	2,7	2,6	2,8	2,8	2,6	10,9	8,5	13,6	-5,2	-1,8
CD Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	3,5	1,4	-9,5
CE Industrie chimique	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	2,9	2,5	4,3	-16,0	-6,7
CF Industrie pharmaceutique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	1,1	1,0	2,9	-2,5	5,9
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	2,9	2,8	2,7	2,9	2,8	2,6	10,8	8,7	8,5	-8,8	-3,6
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	7,0	7,2	6,8	7,4	7,0	6,7	29,2	23,2	16,9	-6,4	-1,3
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	1,0	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9	4,4	3,8	6,2	-13,1	4,0
CJ Fabrication d'équipements électriques	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9	3,7	3,1	7,8	-10,2	-0,7
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2,3	2,4	2,2	2,5	2,3	2,2	9,8	8,1	12,0	-6,8	3,0
CL Fabrication de matériels de transport	2,9	2,9	2,7	3,0	2,7	2,5	11,1	9,7	6,9	-13,7	-5,7
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	4,8	4,9	4,9	5,4	4,8	4,8	21,1	16,4	16,9	-2,6	-0,6
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	5,0	-0,2
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	2,0	2,3	2,0	2,2	2,1	2,1	8,8	7,2	12,6	-5,2	3,0
FZ Construction	31,4	34,3	29,1	34,4	30,9	33,1	140,0	103,8	21,7	-3,6	-1,7
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	31,2	31,4	31,9	33,5	31,6	31,0	139,4	106,4	9,9	-1,2	1,5
HZ Transports et entreposage	19,1	20,7	19,8	19,9	18,8	19,4	74,8	60,0	14,3	-6,1	-1,8
IZ Hébergement et restauration	16,5	18,3	20,9	17,3	16,9	18,4	75,1	53,2	17,7	0,5	2,6
JA Edition et audiovisuel	1,1	1,3	1,3	1,3	1,1	1,3	7,6	6,3	5,5	-1,0	-0,7
JB Télécommunications	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	1,4	1,2	3,6	81,2	3,4
JC Activités informatiques	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3	2,2	11,8	9,9	6,1	12,3	11,5
KZ Activités financières et d'assurance	2,2	2,2	2,1	2,2	2,2	2,1	11,6	9,2	2,6	-0,7	0,2
LZ Activités immobilières	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	5,7	4,2	5,1	-11,7	-11,1
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	7,1	7,4	7,1	7,2	7,2	7,3	37,3	28,7	8,5	-0,9	1,0
MB Recherche et développement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,7	1,0	-4,4	-1,5
MC Autres activités scientifiques et techniques	1,2	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	6,2	4,8	6,2	-0,3	4,3
NZ Activités de services administratifs et de soutien	18,6	21,5	21,1	21,3	18,1	18,2	68,7	56,2	10,0	-15,4	-2,5
OZ Administration publique	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	1,2	1,2	0,6	-28,0	-18,5
PZ Education	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	4,6	3,5	2,8	-1,9	5,2
QA Activités pour la santé humaine	4,2	4,3	4,1	4,3	4,4	4,4	19,7	15,3	8,3	1,7	5,0
QB Action sociale et hébergement médico-social	1,4	1,4	1,5	1,6	1,5	1,5	8,5	7,5	1,4	2,1	7,3
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,8	1,0	1,1	1,0	0,8	0,9	4,4	3,5	3,1	-8,6	-3,8
SZ Autres activités de services	2,7	2,7	2,9	2,8	2,7	2,7	12,7	9,4	4,4	-1,1	-1,3
<b>Total</b>	<b>177,8</b>	<b>188,4</b>	<b>183,2</b>	<b>190,5</b>	<b>177,5</b>	<b>180,3</b>	<b>776,1</b>	<b>600,6</b>	<b>9,9</b>	<b>-4,3</b>	<b>-0,1</b>
<b>Industrie</b>	<b>35,1</b>	<b>35,5</b>	<b>34,1</b>	<b>37,3</b>	<b>34,7</b>	<b>33,3</b>	<b>143,5</b>	<b>114,6</b>	<b>10,3</b>	<b>-6,2</b>	<b>-1,1</b>
<b>Construction</b>	<b>31,4</b>	<b>34,3</b>	<b>29,1</b>	<b>34,4</b>	<b>30,9</b>	<b>33,1</b>	<b>140,0</b>	<b>103,8</b>	<b>21,7</b>	<b>-3,6</b>	<b>-1,7</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>111,2</b>	<b>118,4</b>	<b>119,9</b>	<b>118,7</b>	<b>111,8</b>	<b>113,8</b>	<b>492,1</b>	<b>381,9</b>	<b>8,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,6</b>
<b>dont Intérim</b>	<b>10,3</b>	<b>12,8</b>	<b>12,4</b>	<b>13,0</b>	<b>9,8</b>	<b>9,6</b>	<b>32,5</b>	<b>27,2</b>	<b>15,6</b>	<b>-24,9</b>	<b>-4,4</b>

Source : Acos – Urssaf

Graphique 3 : Nombre d'heures supplémentaires en niveau et en glissement annuel dans quelques secteurs d'activité



Source : Acooss – Urssaf

## Encadré 1 : Caractéristiques structurelles des heures supplémentaires

Environ 42 % des 1 565 000 entreprises ayant rempli un bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) ont déclaré des exonérations TEPA au cours du deuxième trimestre 2012. Le montant total des exonérations TEPA (776 millions d'euros), dont les trois quarts bénéficient aux salariés, correspond quant à lui à 0,9 % de l'assiette des entreprises concernées.

La part de la masse salariale imputable aux heures supplémentaires et complémentaires est décroissante avec la taille

des entreprises. Elle est de 7,1 % pour les moins de 10 salariés alors qu'elle représente 1,2 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. En revanche, la proportion d'entreprises ayant recours aux exonérations TEPA croît avec la taille de l'entreprise : de 35,6 % pour les entreprises de moins de 10 salariés (TPE) à 91,1 % pour celles de plus de 2 000 salariés de (tableau 1).

De manière générale, les heures supplémentaires sont particulièrement fréquentes dans l'industrie métallurgique,

la construction, l'hébergement-restauration et les transports. A l'inverse, les activités financières, les secteurs de la recherche et développement, de l'immobilier, de l'éducation, et les activités récréatives ou associatives y recourent relativement moins.

Le volume d'heures supplémentaires trimestriel représente une moyenne de 9,9 heures supplémentaires par salarié (concerné ou non par les heures supplémentaires).

## Encadré 2 : Sources et méthodologie

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et trimestrielle en deçà de ce seuil.

De plus, chaque année, les établissements remplissent un **tableau récapitulatif (TR)** permettant de réviser les informations erronées ou incomplètes

relatives à l'année écoulée. Ces déclarations rectificatives parviennent aux Urssaf durant le 1er semestre et conduisent le plus souvent à une révision à la hausse (non modélisable) des données de l'année passée. **Les résultats 2011 seront donc corrigés à la hausse courant 2012 au fil de l'intégration des régularisations annuelles.** Depuis l'Acooss Stat n°98, **les révisions apportées par les entreprises sur leur déclaration rectificative annuelle ne sont plus imputées sur le seul quatrième trimestre mais réparties uniformément sur les 4 trimestres.**

Les résultats présentés ici sont donc provisoires, surtout pour le dernier

trimestre qui comprend une estimation des futures déclarations retardataires qui peut être fragile pour les TPE. Les révisions pour les périodes précédentes sont intégrées. En outre, en l'absence de recul sur ces séries, les données ne peuvent être corrigées ni des variations saisonnières ni des jours ouvrables.

Dans les tableaux de cette étude, **les montants d'exonérations TEPA portent sur les heures supplémentaires et complémentaires** (salariés à temps partiel). En revanche les nombres d'heures indiqués ne concernent que les heures supplémentaires, seules bénéficiaires de l'exonération patronale.